École du Bourg-Royal-et-du-Châtelet

Pavillon Bourg-Royal
825, avenue du Bourg-Royal
Québec (QC) G2L 1W8
418 622-7895
bourgroyal@cssps.gouv.qc.ca

Pavillon Châtelet
1495, rue du Vice-Roi
Québec (QC) G2L 2E5
418 624-3754
chatelet@cssps.gouv.qc.ca

Règles de fonctionnement de l'école 2026-2027

Site-école : www.dubourgroyaletduchatelet.csdps.qc.ca

À l'attention des parents

MOT DE LA DIRECTION

Bienvenue à l'école **du Bourg-Royal-et-du-Châtelet**. Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant et fiers du milieu de vie stimulant et sécurisant que nous offrons à nos élèves. Pour ce faire, l'équipe-école a mis en place une structure et des règles de vie qui favorisent un bon fonctionnement et un milieu de vie respectueux. Nous vous invitons à lire les informations avec votre enfant et à signer l'engagement se trouvant à la fin des règles de vie. Merci de votre précieuse collaboration avec l'école dans l'atteinte de la réussite de votre enfant et bonne année scolaire !

HORAIRE DU SECRÉTARIAT

Horaire du secrétariat Bourg-Royal
7 h 30 à 11 h 35 et de 12 h 50 à 15 h 30

Horaire du secrétariat du Châtelet
7 h 45 à 11 h 50 et de 12 h 50 à 15 h 45

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Pavillon Bourg-Royal	Pavillon Châtelet
Préscolaire Entrée des élèves 8 h 30 **8 h 35 – 11 h 25** Entrée des élèves 12 h 57 **13 h – 15 h**	Préscolaire Entrée des élèves 8 h 19 **8 h 24 – 11 h 24** Entrée des élèves 12 h 55 **12 h 58 – 14 h 42**
Primaire Entrée des élèves 7 h 55 **7 h 58 – 11 h 24** Récréation AM : 10 h 1 – 10 h 21 Entrée des élèves 12 h 57 **13 h – 15 h 26** Récréation PM : 14 h 3 – 14 h 23	Primaire Entrée des élèves 7 h 55 **7 h 58 – 11 h 24** Récréation AM : 10 h 1 – 10 h 21 Entrée des élèves 12 h 52 **12 h 55 – 15 h 21** Récréation PM : 13 h 58 – 14 h 18

Heures de surveillance

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance dans la cour **le matin avant 7 h 45 (Bourg-Royal) et 7 h 50 (Châtelet) et 12 h 47 le midi**. Il est donc important, pour les enfants qui arrivent à pied, d'ajuster l'heure du départ de la maison pour éviter qu'ils ne se présentent trop tôt sur la cour de l'école. **L'école n'est aucunement responsable des accidents qui pourraient survenir en dehors des heures de surveillance.**

Récréation

La récréation extérieure est obligatoire pour tous les enfants sauf sur présentation d'un billet médical. Elle se prend dans les espaces à cet effet. À la sonnerie annonçant la fin de la récréation, chaque élève cesse ses jeux et se dirige vers la porte d'entrée.

Comme ces moments passés à l'extérieur sont bénéfiques pour les élèves, **il est important que les enfants soient habillés adéquatement selon la météo.** Dès que la température extérieure est inférieure ou est égale à -27 degrés Celsius avec le refroidissement éolien, nous sommes tenus de garder les enfants à l'intérieur.

ABSENCE/RETARD

Toute absence ou tout retard doit être motivé le plus tôt possible par téléphone, par courriel ou par Clic école. En tout temps, vous pouvez laisser le message sur la boîte vocale. Si votre enfant fréquente le service de garde, l'absence doit aussi y être signalée.

Pavillon Bourg-Royal : 418 622-7895
Courriel : bourgroyal@cssps.gouv.qc.ca

Pavillon Châtelet : 418 624-3754
Courriel : chatelet@cssps.gouv.qc.ca

Service de garde Bourg-Royal-et-du-Châtelet : 418 622-7850
Courriel : bourgroyal-chatelet@cssps.gouv.qc.ca

Lorsque votre enfant doit quitter l'école pendant les heures de classe, pour un rendez-vous ou autre, nous vous demandons d'aviser l'enseignant et le secrétariat de l'heure à laquelle vous prévoyez venir le chercher et de **l'attendre au secrétariat**.

Sauf avis contraire, lors d'absence prolongée (pour des vacances ou des tournois sportifs par exemple), l'enseignant n'a aucune obligation de remettre une planification pour les jours d'absence ni de modifier sa planification, cela inclut les évaluations. L'école se garde le droit de refuser la reprise d'un examen sans motifs valables. Selon la décision de l'enseignant, des travaux devront être repris au retour de l'élève.

Pour une question de respect du personnel et des autres élèves, chaque enfant doit être à l'heure pour le début des classes. L'élève qui arrive fréquemment en retard à l'école ne peut pas profiter au maximum de son temps d'apprentissage. Tout retard pénalise l'enfant et son groupe-classe en plus de perturber le climat de travail des autres. Des interventions seront envisagées si la situation est fréquente. **Nous comptons sur votre collaboration pour que tous nos élèves soient ponctuels. Advenant le cas où les retards persistaient, des mesures seront prises pour régulariser la situation.**

Initiales du parent : _____

ÉTAT DE SANTÉ

Il est strictement interdit d'apporter des aliments contenant des noix ou arachides à l'école comme en sorties.

- **Lorsque votre enfant est malade ;** il est important de le garder à la maison. Un élève qui fait de la fièvre, qui vomit ou qui a la diarrhée doit rester au moins 24 heures chez lui. Tout enfant malade sera retourné chez lui. Au préalable, l'école communiquera avec vous.

- Les **maladies contagieuses ;** (streptocoque, varicelle, 5e maladie, etc.) **ou parasitaire** (pédiculose, gale, etc.), **doivent être signalées au secrétariat de l'école** le plus rapidement possible. Il est important de suivre les recommandations données par l'infirmière.

- **Conditions particulières ou allergies ;** si votre enfant présente un ou des problèmes de santé tels qu'épilepsie, diabète, allergie, asthme, trouble cardiaque, fracture récente, autre maladie ou handicap, **il est très important de l'indiquer sur la fiche santé ou d'en informer le secrétariat en cours d'année.**

- **Blessures ;** les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou s'il y a un doute sur sa gravité, l'école communiquera avec vous pour venir chercher l'enfant. Si l'école est dans l'impossibilité de joindre les parents et que la blessure nécessite le service de l'ambulance ou d'un taxi, l'école en fera la demande. Dans une telle situation, nous joindrons la personne responsable identifiée sur la fiche santé. Pour toute blessure susceptible d'entrainer des suites, un rapport d'accident est rempli et signé par la personne responsable de l'enfant au moment de l'accident.

- **Médicaments ;** si votre enfant devait prendre une médication sur les heures de classe ou au service de garde, veuillez vous référer au **protocole sur l'administration d'un médicament**.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Il est important de vous identifier au secrétariat et de préciser le but de votre visite. **Il est interdit de circuler dans l'école ou sur la cour sans autorisation.**

À l'école du Bourg-Royal, tous les visiteurs doivent utiliser la porte 1.

Pendant l'horaire scolaire, l'enseignant ne peut quitter sa classe et ses élèves. **Si votre intention est de rencontrer un membre du personnel, nous vous demandons de prendre un rendez-vous avec cette personne** par l'entremise de l'agenda ou par téléphone au secrétariat de l'école.

COMMUNICATION ENTRE L'ÉCOLE ET LE PARENT

Plusieurs communiqués sont envoyés à la maison en cours d'année par le biais de courriels. Nous vous invitons à regarder quotidiennement vos courriels, l'agenda, le plan de travail et le sac d'école de votre enfant afin d'en vérifier le contenu.

CHANGEMENT D'ADRESSE/NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être communiqué à la secrétaire et au service de garde au besoin. Il est essentiel de pouvoir vous joindre en tout temps.

FERMETURE DE L'ÉCOLE

Si le Centre de services scolaire doit de fermer ses établissements en raison du mauvais temps (décision prise entre 6 h et 6 h 30), voici les quatre sources officielles et fiables d'information :

- **Page d'accueil du site Internet du Centre de services scolaire**
- **Page Facebook du Centre de services scolaire**
- **Messagerie téléphonique (boîte vocale) du Centre de services scolaire (418 666-4666) ou de l'école de votre enfant**
- **Courriel envoyé à tous les parents à l'adresse inscrite au dossier de votre enfant**

Le Centre de services scolaire effectue un suivi auprès des médias, mais ne contrôle pas la façon dont ils transmettent l'information surtout en situation d'urgence ou de grande sollicitation.

Service de garde
Lors d'une tempête, le service de garde demeure ouvert **de 8 h à 17 h**. Toutefois, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, la Direction générale pourrait prendre la décision de le fermer.

Il peut aussi surgir un imprévu qui nous oblige à fermer l'école en cours de journée (problèmes de chauffage, de plomberie, etc.). Il est de votre responsabilité de prévoir un endroit sûr pour votre enfant afin de faire face à cette éventualité, d'en informer l'école en remplissant le formulaire remis en début d'année et surtout de tenir cette information à jour tout au long de l'année scolaire.

CIRCULATION AUTOMOBILE

Stationnement

Le stationnement de l'école est réservé aux membres du personnel détenteurs d'une vignette et il ne constitue pas un débarcadère pour les élèves.

- Pour la sécurité des enfants, il est strictement interdit d'utiliser le stationnement de l'école.
- La zone débarcadère-parents **ne constitue pas** une zone de stationnement.
- Les enfants doivent circuler sur les trottoirs. Et ce, qu'ils viennent à pied à l'école ou qu'ils débarquent de l'automobile ou de l'autobus.

Pavillon Bourg-Royal	Pavillon Châtelet
Zone de stationnement	
Rue Carré de Tracy Ouest (endroits permis), le long de l'avenue Bourg-Royal ou encore la zone débarcadère dans le stationnement nord (près du pavillon du service de garde).	Stationnement à partir du croisement de la rue du Vice-Roi et de la rue de l'Altesse. Le stationnement est interdit sur le côté sud de la rue du Vice-Roi et dans l'aire de virage.
Zone de débarcadère	
Il est interdit en tout temps d'entrer par le débarcadère d'autobus (accès par le carré de Tracy Ouest). L'arrivée des automobilistes se fait par Bourg-Royal, entrée au nord et sortie au sud. Des panneaux de sens unique sont installés.	Le parent doit effectuer une manœuvre de demi-tour dans le rond-point pour se rendre à la zone de débarcadère qui se situe sur le côté nord de la rue du Vice-Roi. Le parent doit faire descendre son enfant du côté du trottoir, de manière fluide et en avançant sa voiture vers la rue de l'Altesse de sorte à ne pas créer de bouchon de circulation. À partir de 7 h 30, nous demandons aux élèves qui se rendent à l'école à vélo d'utiliser le trottoir tout en débarquant de celui-ci à partir de l'arrêt (au coin de la rue de l'Altesse) afin d'assurer la sécurité de tous.

TRANSPORT SCOLAIRE

Nous vous invitons à prendre connaissance avec votre enfant des **instructions et des règlements relatifs au transport scolaire**. Pour toute demande concernant le transport scolaire, vous devez contacter directement le service du transport en remplissant le **formulaire en ligne**.

Pour des raisons de sécurité, il est **strictement interdit** à un conducteur de laisser monter un élève qui n'est pas inscrit à son circuit ou pour lequel une autorisation spéciale n'a pas été émise par le Service du transport scolaire. Cette démarche doit être faite au moins une semaine à l'avance.

DÉPART DES ÉLÈVES : TRANSPORT SCOLAIRE OU SERVICE DE GARDE

Le parent doit faire le choix entre envoyer son enfant au service de garde, lui faire prendre l'autobus ou quitter à pied, et ce, pour toute l'année scolaire. Il sera donc impossible de téléphoner à l'école, sauf lors de circonstances exceptionnelles, pour dire que votre enfant ne restera pas au service de garde et prendra l'autobus ou quittera à pied, tout comme d'avertir le service de garde qu'il ne prendra pas l'autobus, qu'il ira au service de garde. Le but de cette consigne est de nous assurer de la sécurité de tous.

BIBLIOTHÈQUE

L'enfant doit transporter ses livres de bibliothèque dans son sac d'école ou dans un sac de plastique afin de les protéger. Un montant d'argent équivalant à la valeur de remplacement pourrait être exigé aux parents d'un élève qui aurait perdu ou détérioré un livre de la bibliothèque afin de le remplacer.

OBJETS PERDUS

Il est important de bien identifier les articles et vêtements de vos enfants. Les objets perdus seront déposés aux portes 2 et 4 (Bourg-Royal) et à l'entrée principale (Châtelet) dans des contenants identifiés à cet effet.

VOUVOIEMENT

Le vouvoiement est obligatoire à l'école. Les élèves ainsi que leurs parents doivent s'adresser aux adultes de l'école avec l'appellation Madame ou Monsieur suivi de leur prénom.

PROCÉDURES À RESPECTER

1	**Je joue sur la cour en respectant les règles du jeu et j'entre au son de la cloche**	
2	**J'entre calmement dans l'école en parlant à voix basse et je circule en silence sur les heures de classe**	
3	**Je laisse à la maison jeux, jouets, appareils électroniques (cellulaire et montre intelligente) et argent de poche.**	Interdiction : À moins d'une permission spéciale de l'équipe-école. *L'école n'est aucunement responsable des bris ou vols des objets interdits.*
4	**J'apporte une collation santé : yogourt, compote, fromage, fruits et légumes frais**	Interdiction : gomme et friandises à l'école, dans la cour, et en sorties.
5	**Je porte des vêtements appropriés au milieu scolaire et aux conditions climatiques**	Interdiction : casquette et capuchon (à l'intérieur de la classe), jupe, pantalon et chandails trop courts (les fesses, le ventre et le dos doivent être couverts), et vêtements porteurs de messages violents ou vulgaires. Les sandales doivent être munies d'une sangle derrière le talon (les sandales de plage sont interdites).
6	**Je m'assure d'arriver à l'heure à l'école, en tout temps**	

RÈGLES DE VIE

Les trois règles de vie ont pour but d'assurer le bien-être et la sécurité des élèves et des adultes

1. **Je respecte les autres dans mes gestes, mes paroles et mes attitudes.**

J'ai le droit…	Je suis responsable…
de vivre dans un climat pacifique, sans subir d'agressions physiques, de menaces ou de paroles blessantes	du respect que je manifeste aux adultes et aux pairs dans mes attitudes, mes paroles et mes gestes

2. **J'adopte des comportements sécuritaires en tout temps pour tous et pour moi-même.**

J'ai le droit…	Je suis responsable…
de vivre dans un environnement sain et sécuritaire	de ma propre sécurité et celle des autres (sécurité physique et psychologique)

3. **Je respecte l'environnement et le matériel mis à ma disposition.**

J'ai le droit…	Je suis responsable…
de vivre dans des lieux propres et d'avoir du matériel en bonne condition	du respect des lieux (propreté et maintien des biens) du respect de mon matériel et de celui des autres

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous

Des manquements mineurs ou majeurs aux règles entraineront des conséquences. Celles-ci seront graduées et modulées en fonction de la gravité et la récurrence des gestes posés.

Engagement aux règles de conduite de l'école du Bourg-Royal-et-du-Châtelet

Élèves

Avec mes parents, j'ai lu les règles de fonctionnement de mon école. Pour mon bien-être et celui de ceux qui m'entourent, je m'engage à respecter ces règles tout au long de l'année scolaire.

Signature de l'élève : _____

Parents

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles durant toute l'année scolaire.

Signature du parent : _____

Interdiction du cellulaire et appareils électroniques à l'école

Directive du ministère de l'Éducation

La directive

Je laisse mon cellulaire ou autre appareil électronique (montre intelligente, tablette, etc.) à la maison ou, à défaut, dans mon sac à dos*.

* L'école n'est pas responsable des vols.

Les bienfaits sur les élèves

- Réduire les distractions et augmenter la concentration.
- Diminution de la solitude.
- Réduire le risque de plagiat et d'échec.
- Favoriser un meilleur sommeil.

Qu'arrive-t-il si un élève ne respecte pas cette directive :

1er évènement : L'enseignant demande à l'élève de ranger son appareil dans son sac ou son casier.

2e évènement : L'enseignant confisque l'appareil et le remet à l'élève à la fin de la journée. Un suivi aux parents est fait.

3e évènement : L'enseignant confisque l'appareil et les parents doivent venir le récupérer au secrétariat.

4e évènement : Des mesures particulières peuvent être mises en place selon les situations (ex. : rencontre avec les parents).

Votre enfant manifeste des comportements violents à l'école et vous ne savez pas trop comment réagir? Voici quelques pistes d'intervention et des ressources disponibles pour faire face à ces situations.

Si l'école vous contacte pour vous apprendre que votre enfant pose des gestes de violence ou d'intimidation, écoutez les faits qui vous sont rapportés. Vos échanges avec le personnel et votre collaboration favoriseront une prise en charge rapide de la situation problématique.

VOICI CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR INTERVENIR POSITIVEMENT AUPRÈS DE VOTRE ENFANT :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
- Dites-lui que vous prenez la situation très au sérieux.
- Discutez avec lui de la gravité et des conséquences de ses actes ou de ses paroles pour lui et pour la personne qui les subit.
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Collaborez avec le personnel de l'école afin de régler rapidement la situation.
- Offrez-lui l'aide dont il a besoin.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer ses sentiments et répondre à ses besoins sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo, etc., et des conséquences que cela a sur les personnes afin de développer sa compassion.
- Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes dans toute leur diversité (ex. : orientation sexuelle, origine ethnique, apparence physique, religion).
- Souvenez-vous que vos propres comportements sont des modèles pour lui.

Adapté de Fédération des comités de parents du Québec, *Guide pour accompagner les parents dont les enfants sont confrontés à des situations de violence ou d'intimidation en milieu scolaire (2e édition).*

COMMENT PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS RESPECTUEUX ?

Les enfants ont besoin d'apprendre que les comportements respectueux sont une partie essentielle de toutes les relations.

Voici des stratégies pour renforcer cette idée chez votre enfant :

- Passez du temps avec votre enfant. Planifiez quotidiennement du temps pour parler avec lui de ses joies ou des difficultés qu'il rencontre.
- Rencontrez les amis de votre enfant.
- Appliquez une discipline constante. Responsabilisez votre enfant pour les comportements négatifs ou blessants, mais évitez de le dénigrer publiquement ou de le punir physiquement. Assurez-vous que votre enfant comprenne les conséquences de ses actes.
- Éliminez les jouets, les jeux et les émissions de télévision qui encouragent l'agressivité. Quelques enfants apprennent à intimider en voyant comment faire à la télévision ou dans des jeux vidéo.
- Gardez l'œil sur l'utilisation d'Internet par votre enfant. La fréquence de l'intimidation sur Internet (aussi appelée cyberintimidation) croît rapidement.
- Encouragez votre enfant à ne pas s'offusquer facilement. Les intimidateurs interprètent souvent des gestes innocents comme étant hostiles (par exemple, si quelqu'un les accroche du coude dans un corridor). Apprenez à votre enfant à rester de glace et à garder son calme en comptant jusqu'à dix ou en se parlant. Par exemple, votre enfant pourrait se dire : « Je ne me fâche pas pour des petites choses comme ça. » Félicitez votre enfant pour ses choix de réactions respectueuses et non agressives.
- Assurez-vous que votre enfant comprenne les attentes des autres. Attendre son tour ou s'excuser lorsque l'on blesse accidentellement quelqu'un, ce sont des comportements respectueux que nous avons appris. Observez-le lorsqu'il joue avec d'autres. Y a-t-il des règles non écrites qu'il ne comprend pas ? Dans ce cas, discutez-en avec lui en privé.
- Aidez votre enfant à voir les points de vue des autres. Les enfants qui intimident ont souvent de la difficulté à interpréter les expressions du visage ou les intonations. Ils oublient de prendre en considération les sentiments des autres enfants. Explorez avec votre enfant comment il se sentirait dans « les souliers d'un autre ».

Adapté de Fondation Isabelle et Luc Poirier, *Prévenir et réduire la violence et l'intimidation à l'école : Outils à l'intention des familles*